DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIM
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIM
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception en préfecture
017-261700108-20241004-20241017-392-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Extrait du registre des deliberations du CONSEIL D'ADMINISTRATION 1/10/2024

## **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024**

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents: Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER -Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés: Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

Date de convocation	30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration	16
Nombre de votants	16
Nombre d'absent	1
Pour	16
Contre	0
Abstention:	0

## N°2: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ETABLISSEMENT DU CHAMP DE MARS -**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Une subvention de 6 600 € a été attribuée et versée par la CARSAT pour un appel à projet « petits équipement – Lieux de vie collectifs ».

Une subvention de l'Etat pour un montant de 3 000 € intitulé « Culture et santé médico-social 2024 » à été versée à l'établissement du Champ de mars.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, - décide de modifier l'inscription comme suit :

## **BUDGET CHAMP DE MARS**

l/F	Chap.	p. Fct	Article	R/O	Libellé -	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		60628	Réel	AUTRES ACHATS	6 600,00			
F	011		6288.01	Réel	ANIMATIONS	3 000,00			
F	018		7488	Réel	AUTRES SUBVENTIONS		9 600,00		
	TOTAL					9 600,00	9 600,00		

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS